Tâches principales

- Gestion de l'utilisation du domaine public (DP)
- Etude des réfections des infrastructures routières, trottoirs et cheminements piétons.

Permis de fouille

Nouvelle procédure dès le 1er janvier 2023:

Les demandes de permis de fouille ou d'occupation du domaine public se font désormais avec le portail Geocity.

Geocity : Faire une demande de permis

Annexe 1 : Conditions générales

Annexe 2 : Chaussée type 1 – Prescriptions techniques

Annexe 3 : Chaussée type 2 – Prescriptions techniques

Annexe 4 : Recommandations pour la protection des arbres VSSG/USSP

Vélos et chantiers : les 10 règles d'or

Contact et renseignements

Service des travaux publics et de l'environnement
021 695 60 15
travaux@ecublens.ch

Etienne Brajon, chef de projet
021 695 63 04
etienne.brajon@ecublens.ch

Phoca PDF

Phoca PDF